Documentation de presse



Naturalisation des indigènes!

Conférence de presse d'« ID Swiss », le comité de gauche qui soutient les deux objets liés à la naturalisation facilitée et soumis en votation fédérale le 26 septembre 2004

Vendredi 13 août 2004 à 10h45 à Berne, Palais fédéral, Salle 3

avec

- Vasco Pedrina,
 président central du SIB, vice-président de l'USS
- Ruth Genner, présidente des Verts suisses
- Denis Torche, responsable de la politique des étrangers au sein de Travail.Suisse
- Ursula Wyss,
 vice-présidente du PS Suisse







Des Suissesses et des Suisses privés de passeport

Pedrina Vasco, Président du Syndicat Industrie & Bâtiment (SIB), Vice-président de l'Union syndicale suisse (USS)

Seules les paroles prononcées font foi!

Le 26 septembre, les Suisses dotés du droit de vote seront appelés aux urnes pour voter sur la révision du droit de la nationalité. Cette révision amène deux changements importants : la naturalisation facilitée des jeunes de la deuxième génération et l'acquisition automatique de la nationalité à la naissance pour la troisième génération. Les textes soumis au vote ont été adoptés par une large majorité du Conseil national et à l'unanimité du Conseil des Etats.

À deux reprises déjà, en 1983 et en 1994, la naturalisation facilitée des jeunes a été rejetée en votation. Voici dix ans, la population avait voté oui à 52.8 %, mais la majorité des cantons avait refusé. Aujourd'hui, une révision du droit de la nationalité a des chances de passer la rampe car la société est plus que prête.

La modification de la pratique en matière de naturalisation répond à une revendication centrale de notre politique d'intégration. En acceptant la révision proposée, le souverain lancerait un signal nouveau et fort : La Suisse manifesterait sa volonté de favoriser l'intégration des migrantes et des migrants qui vivent en Suisse depuis longtemps et de renforcer la représentativité de la démocratie en élargissant sa base. Un quart de la population étrangère permanente est née en Suisse et y a suivi sa scolarité. S'ils sont étrangers, ce n'est que sur le papier. En réalité, ils sont des gens de notre pays privés de droits politiques.

Dès les années 1950, l'économie suisse est allée chercher toujours plus de maind'œuvre étrangère en Italie, en Espagne, etc. Ces femmes et ces hommes ont été et sont un soutien important de l'économie suisse. Pendant des décennies, les syndicats ont représenté leur première patrie politique, un lieu d'intégration essentiel. Mais cela ne suffit plus. Ces femmes et ces hommes se sont acclimatés à ce pays, qui est devenu le leur. Le centre de la vie de leur famille est en Suisse. La révision du droit de la nationalité traite des enfants et des petits-enfants de ces familles.

Retenons ceci : Le 26 septembre, il ne s'agira pas d'étrangers, mais de femmes et d'hommes qui ont vécu en Suisse toute leur vie, ou de nombreuses années et décennies déjà. Qui parlent notre langue. Qui ont fait toute leur scolarité, ou la majeure partie, en Suisse. La Suisse est leur patrie. Il est intolérable de leur faire subir une procédure de naturalisation longue, compliquée et incertaine. C'est

pourquoi ils doivent avoir la possibilité de se faire naturaliser par une procédure facilitée.

Ces jeunes font partie intégrante de la Suisse actuelle ; ils en sont aussi les éléments porteurs puisque nous utilisons leur potentiel créatif, économique et culturel. Il est dans notre intérêt de donner à ces femmes et à ces hommes la nationalité suisse.

Priorités de la campagne d'ID Swiss

Pour soutenir les deux textes soumis au vote, le PS, les Verts et les syndicats se sont réunis au sein du comité de votation «ID Swiss». Celui-ci s'engage, aux côtés des secondas et des secondos, pour que le oui aux deux textes l'emporte, le 26 septembre. La campagne a pour objectif de mettre un visage sur les personnes concernées par la révision du droit de la nationalité. Par conséquent, la campagne sera marquée par la présence des secondos et des étrangers de la troisième génération. En outre, des informations sur les textes soumis au vote seront diffusées, dans tout le pays, lors de manifestations aussi nombreuses et diverses que possible.

La campagne débutera par la manifestation qui aura lieu à Thoune, le 25 août, avec Massimo Rocchi. Puis, ce sera la "landsgemeinde des secondos", à Olten, présentée par Ursula Wyss. Ensuite, au début du mois de septembre, plusieurs événements se dérouleront autour de "second@s on tour". Les 3 et 4 septembre, ID Swiss organisera sous ce nom avec les secondas une "tournée de concerts politique" avec le groupe de secondos "detto fatto". Et celui-ci fera, pendant deux jours, une halte dans dix villes alémaniques (Liestal, Aarau, Winterthour, St-Gall, Zurich, Zoug, Lucerne, Berne, Soleure et Bâle). Ont accepté de participer à ces manifestations : Franz Hohler, Stiller Has, Victor Giacobbo, les footballeurs Tarone, Ceccaroni et Di Jorio, et bien d'autres encore. De plus, des manifestations et des podiums de discussion sur la votation auront aussi lieu dans d'autres villes jusqu'au 26 septembre. Des comités locaux, larges parfois, placeront des annonces dans les journaux et mettront en place des actions d'affichage.

Cette campagne promet une grande diversité, beaucoup d'esprit et d'imagination. En effet, les événements organisés illustreront l'importance des secondos et des terceros pour la société suisse. Les deux textes soumis au vote pourront ainsi être présentés de manière à ce que leur acceptation apparaisse comme la chose la plus naturelle du monde. Ces jeunes sont les nôtres. Il ne leur manque plus que la nationalité suisse.

Le 26 septembre, il faudra récolter un double oui clair et tonitruant aux naturalisations facilitées, pour que toutes celles et tous ceux qui se sentent suisses puissent enfin le devenir!







Naturalisation facilitée des étranger-ère-s de la deuxième génération

Ruth Genner, Conseillère nationale zurichoise, présidente des Verts suisses

Seules les paroles prononcées font foi !

La votation du 26 septembre a pour but de faire bénéficier les enfants, les jeunes et les jeunes adultes qui vivent depuis longtemps en Suisse et sont bien intégré-e-s d'une naturalisation facilitée. La naturalisation constituant la dernière étape de l'intégration, l'Etat ne doit pas la freiner comme jusqu'à présent par une procédure aussi compliquée et aussi coûteuse!

Les citoyen-ne-s suisses iront voter cet automne sur deux projets de modification de la constitution qui représentent un saut qualitatif en matière de politique suisse de naturalisation. Le premier objet concerne la naturalisation facilitée des étranger-ère-s de la deuxième génération. Le deuxième projet concerne l'acquisition automatique de la citoyenneté à la naissance pour les enfants de la troisième génération. Comme il s'agit de modifications de la constitution, la double majorité du peuple et des cantons est nécessaire à leur adoption.

La deuxième génération est bien intégrée

Le droit dérivé de ces deux modifications de la constitution a déjà été approuvé par le Parlement. Une fois les deux projets acceptés le délai référendaire de trois mois commencera donc. Ce droit précise le contenu des deux projets de modifications constitutionnelles : font partie de la deuxième génération les jeunes qui ont accompli au moins cinq ans de scolarité obligatoire en Suisse, qui maîtrisent une des langues nationales, qui se sont bien intégré-e-s et qui ont bonne réputation. Les jeunes remplissant ces conditions peuvent obtenir la nationalité suisse selon une procédure facilitée entre l'âge de 14 et 24 ans. Cette deuxième génération est bien intégrée, elle est allée dans les mêmes écoles que mes propres enfants et vit dans des conditions comparables. Pourquoi ces jeunes et ces jeunes adultes ne devraient-ils pas avoir le droit de vote et d'éligibilité ? Pourquoi devraient-ils attendre aussi longtemps pour pouvoir s'engager au niveau politique ?

A mon avis empêcher ces jeunes d'accéder à la maturité politique représente un gaspillage d'idées et d'énergies. De plus il est frustrant pour beaucoup d'entre eux de se voir d'une part toujours pousser à s'intégrer, d'autre part freiner par l'Etat dans

leur intégration par une procédure de naturalisation longue et coûteuse! Cela ne peut plus durer! La naturalisation des étranger-ère-s de la deuxième génération doit être facilitée. De plus le projet de loi prévoit la réduction à huit ans de la durée de résidence en Suisse et à trois ans la durée de résidence dans la commune de naturalisation. L'abolition de l'achat du droit de cité a déjà été approuvée sans qu'un référendum n'ait été lancé. Cette modification entrera en vigueur prochainement.

Le Conseil fédéral et la grande majorité du Parlement ont approuvé les deux objets, seul l'UDC s'y est opposée. Malheureusement les fonds pour cette campagne font défaut et le Conseiller fédéral Christophe Blocher préfère parler des étranger-ère-s criminel-le-s et au statut illégal plutôt que de s'engager au nom du Conseil fédéral en faveur de la naturalisation des secondo-a-s. Cette votation n'est pas encore gagnée, l'engagement de toutes et tous est encore nécessaire.





Troisième génération : une génération suisse pour la Suisse!

Torche Denis, responsable du dossier politique des étrangers

Seules les paroles prononcées font foi!

Nés en Suisse de parents étrangers qui, eux-mêmes, ont grandi chez nous, les enfants de la 3e génération sont Suisses! Les considérer comme des étrangers est injuste et absurde. Injuste car ces jeunes, qui ne sont pas différents des jeunes suisses, n'ont pas les mêmes droits; absurde car la Suisse se prive d'atouts pour garantir sa prospérité et atténuer une évolution démographique défavorable.

Ils sont Suisses, pourquoi devraient-ils encore le devenir?

Les enfants qui naissent en Suisse d'étrangers de la 2e génération doivent acquérir la nationalité suisse à la naissance. En effet, leur pays est véritablement la Suisse. Ils vont y grandir, y apprendre la langue du cru, aller à l'école. Le plus souvent, ils ne conservent avec le pays d'origine de leurs parents, grands-parents ou arrière grands-parents qu'une attache culturelle ou, avec le temps qui passe, plus d'attaches du tout.

Pourquoi les étrangers de la troisième génération devraient-ils donc devenir Suisses alors qu'ils le sont déjà par la langue parlée, par le fait qu'ils fréquentent les bancs de l'école en même temps que leurs camarades suisses? En d'autres termes, leurs racines sont en Suisse. Leur identité est incontestablement helvétique et il est donc logique qu'on leur accorde la nationalité suisse à la naissance.

Cette logique est d'ailleurs celle qui prévaut dans les pays qui nous entourent. Tous, ou presque, accordent d'office ou par simple déclaration la nationalité aux enfants d'étrangers nés sur leur territoire. Même l'Allemagne, qui a, comme la Suisse, une tradition restrictive, accorde la nationalité à la naissance si l'un des parents réside dans le pays depuis 8 ans. Accorder la nationalité à la naissance pour la 3e génération n'a donc rien d'extraordinaire et représente en fait un choix rationnel.

Eviter un traitement inégal

L'octroi de la nationalité à la naissance pour la 3e génération permet d'éviter un traitement inégal préjudiciable à l'intégration mais aussi à l'épanouissement personnel et professionnel. Des perspectives sûres fondées sur l'égalité des droits et la possession du passeport suisse constituent de bonnes conditions de réussite des processus d'apprentissage et de formation.

Ce n'est qu'en étant reconnus à part entière comme membres de la société suisse que tous les obstacles seront levés pour ces jeunes (par exemple sur le plan professionnel) et que l'on créera les conditions pour la meilleure valorisation possible de leur potentiel. Ce n'est qu'en étant égaux en droit qu'ils donneront le meilleur d'eux-mêmes car mieux reconnus et plus épanouis.

Dans l'intérêt économique et démographique de la Suisse

La Suisse a un grand intérêt à considérer ces jeunes comme siens et, après les avoir formés, de les inciter à bâtir ici leur vie sociale et professionnelle. C'est que, dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel, il faut tout mettre en oeuvre pour les inciter à bâtir leur avenir professionnel chez nous. Notre pays, dont la prospérité est redevable à sa force d'innovation, ne doit pas commettre l'erreur de marginaliser ces jeunes suisses de facto en leur imposant une procédure de naturalisation qui n'a pas lieu d'être et qui doit être considérée comme un obstacle inutile dans la perspective de la force de créativité et d'innovation qu'ils représentent pour la société et l'économie de notre pays.

En se sentant mis sur pied d'égalité avec les jeunes Suisses, ceux de la 3e génération se sentiront mieux reconnus, seront davantage prêts à participer et davantage épanouis. Tout cela renforcera l'attachement et l'identification avec la Suisse. L'économie en profitera car elle aura à disposition une plus forte capacité d'innovation et des compétences plus élevées.

Sur le plan démographique, la naturalisation facilitée pour les jeunes de la 2e génération et l'acquisition de la nationalité à la naissance pour ceux de la troisième permettra d'atténuer une évolution défavorable de la population indigène qui connaît déjà depuis plusieurs années un nombre de décès supérieur à celui des naissances.

La patrie naturelle des jeunes de la 3e génération est la Suisse. Que la Suisse devienne donc aussi leur patrie officielle! On évitera ainsi de longues et coûteuses procédures de naturalisation qui sont injustes puisqu'on les oblige de devenir une deuxième fois Suisses. Ces jeunes, comme d'autres, sont l'avenir de notre pays car ils assurent notre prospérité et notre prévoyance vieillesse. Ayons l'intelligence de ne pas leur mettre des bâtons dans les roues. Disons deux fois oui le 26 septembre 2004.





Donner un visage aux Secondos

Ursula Wyss, vice-présidente du PS Suisse, conseillère nationale BE

Seules les paroles prononcées font foi !

Le futur de la Suisse ne peut se concevoir sans une jeunesse forte et dynamique. Aujourd'hui, un quart des personnes âgées de moins de 25 ans ne disposent pas d'un passeport rouge à croix blanche, malgré le fait qu'elles se soient totalement adaptées et intégrées. C'est le cas des Secondas et des Secondos qui doivent pouvoir envisager leur avenir en tant que citoyennes et citoyens suisses. Quant aux Terceras et aux Terceros, ils sont nés ici et la Suisse est tout simplement leur pays d'origine.

Par rapport aux deux objets liés à la naturalisation et soumis en votation le 26 septembre, il s'agit évidemment de tenir compte de nos intérêts mutuels. La Suisse de demain dépend de la participation des jeunes étranger-ère-s de la 2ème et 3ème génération tout comme ces dernier-ère-s dépendent de notre disposition à leur accorder la nationalité suisse. Dans le jargon économique, on parlerait d'une « win-win situation » classique.

Un tiers de la population suisse (2,4 millions) est issu de l'immigration ou descend en droite ligne de migrant-e-s. Sur ce nombre, environ un tiers (740'000) sont né-e-s dans notre pays soit, à peu de choses près, la population de la ville de Zurich. Autant de personnes qui ne peuvent s'intégrer durablement sans avoir à surmonter de grands obstacles. Elles sont exclues des décisions concernant le destin de la Suisse aussi longtemps qu'elles ne peuvent voter et ne possèdent pas la nationalité helvétique.

Le nombre de jeunes étranger-ère-s de la 2ème génération qui compte au moins 5 années d'école dans notre pays équivaut à environ un demi million de personnes, 150'000 sont âgées de 15 à 24 ans. Par ailleurs, quelque 100'000 jeunes femmes et hommes de la 3ème génération vivent en Suisse.

Cela signifie qu'un étranger sur quatre est de la 2ème ou de la 3ème génération ! 117'000 personnes remplissent les critères de naturalisation en tant que jeunes étranger-ère-s de la 2ème génération (55'000 sont né-e-s en Suisse, 62'000 sont né-e-s à l'étranger mais ont effectué au moins 5 ans de scolarité dans notre pays). Leur naturalisation représenterait annuellement environ 2'500 à 5'000 naturalisations supplémentaires. En plus, une durée de résidence réduite et des taxes

correspondant aux frais en cas de naturalisation régulière entraîneraient env. 2'500 à 5'000 naturalisations par an (indications données par les cantons). Et enfin 2'500 à 5'000 bébés naissent chaque année en Suisse qui appartiennent à la 3ème génération d'étranger-ère-s. Il est grand temps d'assurer à ces indigènes sans passeport le droit de cité helvétique sans obstacles aggravants!

Mais l'image de ces jeunes étrangers et étrangères est encore imprégnée de trop de préjugés et de trop d'ignorance. Dès lors une question s'impose : à quoi ressemble un Secondo ? à quoi reconnaît-on une Tercera ?

Esther Maurer, cheffe de la police de la ville de Zurich, déclarait, suite aux débordements en marge de la manifestation du 1er mai 2002 : « Les secondos ont chahuté ! » (cette déclaration s'est avérée fausse par la suite). Spontanément les personnes concernées se sont alors réunies pour débattre du sujet qui aurait dû être traité depuis longtemps: quel visage ont les étranger-ère-s de la 2ème et de la 3ème génération ? La conclusion a été claire : les secondos sont comme les autres, et pourtant différents...

C'est dans ce sens qu'aura lieu le 28 août une « Landsgemeinde » des Secondo-a-s sous le titre « Donner un visage aux Secondos ».

Le 28 août aura lieu au théâtre d'Olten une manifestation politique, agrémentée d'éléments culturels, mise sur pied conjointement par des organisations de Secondo-a-s et d'étranger-ère-s, ainsi que par le comité ID Swiss. Cette manifestation sera le point fort de la campagne sur la naturalisation. Le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger y prendra la parole et Stiller Has assurera les intermèdes musicaux. Y sont attendus toutes les personnes politiquement intéressées, les Secondo-a-s et les médias.

Afin de clarifier certains malentendus essentiels :

On ne votera pas le 26 septembre sur le droit de recours. Le droit de recours contre les refus de naturalisation, qui a fait l'été dernier les grands titres de la presse en raison de deux décisions du Tribunal fédéral, ne fait pas l'objet de la révision du droit de naturalisation. La question de l'octroi de la naturalisation par votation populaire n'est pas non plus traitée dans la présente révision. Sur ces deux sujets des interventions parlementaires sont encore pendantes.







Secondo-Landsgemeinde in Olten vom Samstag 28. August 2004

Im Stadttheater Olten wird am 28. August 2004 Olten in Zusammenarbeit mit Secondos- & AusländerInnenorgansationen und dem Komitee «ID Swiss» ein politischer Anlass mit kulturellen Elementen stattfinden – als zentraler Pfeiler der Kampagne für die Einbürgerungs-Vorlagen. Am Anlass werden BR Moritz Leuenberger und Stiller Has teilnehmen, wobei Stiller Has für die musikalische Einlage zuständig sein wird.

Ort & Zeit:

Ort: Stadttheater und Tagungszentrum in Olten (www.tagung-olten.ch)
Termin: 28. August 2004

Programm:

i rogrammi.	
1500 Uhr	Start Anlass (Kurzfilme von der Serie ID Swiss)
1515 Uhr	Begrüssung Ständerat Ernst Leuenberger/Roberto Rodriguez als
	Vertreter Secondas (SP/ID Swiss)
1530 Uhr	Den Second@s ein Gesicht geben: Testimonialserie von Second@s
1545 Uhr	Rede Moritz Leuenberger
1615 Uhr	Den Second@s ein Gesicht geben: Testimonialserie Second@s:
1630 Uhr	symbolische Aktion
1645 Uhr	Musik von Stiller Has
1715 Uhr	anschliessend Apéro und Essensstände







Conférence de presse 13 août 2004

ID SUISSE Naturalisations facilitées Le 26 septembre 2004 : 2xOUI

Naturalisation des indigènes!

Communiqué aux médias d'« ID Suisse », le comité de gauche en faveur de la naturalisation facilitée des jeunes étrangers,

Votations fédérales du 26 septembre 2004: naturalisation facilitée des jeunes étrangers de 2ème et 3ème génération

2 X OUI à la naturalisation des indigènes

Le Comité «ID Suisse» a lancé aujourd'hui à Berne, lors d'une conférence de presse, sa campagne en vue des deux votations fédérales du 26 septembre 2004 relatives à la naturalisation facilitée. Les projets qui seront soumis au peuple à la fin du mois prochain concernent des jeunes indigènes, des Suissesses et des Suisses sans passeport suisse. La naturalisation facilitée des membres de la deuxième génération et celle automatique de la troisième génération sont des adaptations de notre droit de la nationalité attendues depuis trop longtemps. Leur dire OUI s'impose.

À deux reprises déjà, en 1983 et en 1994, la naturalisation facilitée des jeunes étrangers a été rejetée en votation. Voici dix ans, la population avait voté oui à 52.8 %, mais la majorité des cantons avait refusé. Aujourd'hui, une révision du droit de la nationalité a des chances de passer la rampe car la société est plus que prête. Dès les années 1950, l'économie suisse est allée chercher toujours plus de main-d'œuvre étrangère en Italie, en Espagne, etc. Ces femmes et ces hommes ont été et sont un soutien important de l'économie suisse. Ces femmes et ces hommes se sont acclimatés à ce pays, qui est devenu le leur. Le centre de la vie de leur famille est en Suisse. La révision du droit de la nationalité traite des enfants et des petits-enfants de ces familles. Il s'agit de jeunes ayant grandi ici. La Suisse est leur patrie. Ils parlent l'une des langues nationales. Ces jeunes, qui veulent faire leur vie dans notre pays, ne doivent pas seulement se sentir Suisses, ils doivent aussi pouvoir l'être officiellement. Deux oui aux projets sur la naturalisation renforceront la société helvétique. La Suisse développera ainsi l'intégration des migrantes et migrants. Elle renforcera aussi la représentativité de sa démocratie, puisque tous les indigènes pourront participer à la vie politique.

L'État ne peut plus faire obstacle comme c'est encore le cas aujourd'hui à la dernière étape de l'intégration, à la savoir la naturalisation. Les étrangers de 2ème génération, bien intégré-e-s, ont fréquenté les mêmes salles de classe que les enfants nés de parents helvétiques. Que ce soit sur les plans économique et démographique ou en termes de politique d'intégration, il n'est pas logique de leur refuser l'accès à une citoyenneté pleine et entière. Il est particulièrement frustrant pour ces jeunes de se voir contstamment appelés à mieux s'intégrer lorsque l'État - lui-même - leur met des batons dans les roues en les obligeant à avoir recours à une procédure de naturalisation lourde, pénible et coûteuse.

Nés en Suisse de parents étrangers qui, eux-mêmes, ont grandi chez nous, les enfants de la 3e génération sont Suisses! Ils doivent pouvoir acquérir la nationalité suisse à la naissance. Cette logique est d'ailleurs celle qui prévaut dans les pays qui nous entourent. Tous, ou presque, accordent d'office ou par simple déclaration la nationalité aux enfants d'étrangers nés sur leur territoire. Même l'Allemagne, qui a, comme la Suisse, une tradition restrictive, accorde la nationalité à la naissance si l'un des parents réside dans le pays depuis 8 ans. Accorder la nationalité à la naissance pour la 3e génération n'a donc rien d'extraordinaire et représente en fait un choix rationnel.

Pour soutenir les deux textes soumis en votation, le PS, les Verts et les syndicats se sont réunis au sein du comité «ID Suisse». Celui-ci s'engage, aux côtés des secondas et des secondos, pour que le oui aux deux textes l'emporte, le 26 septembre. La campagne a pour objectif de mettre un visage sur les personnes concernées par la révision du droit de la nationalité. Ses principaux éléments et l'agenda des diverses manifestations d'«ID Suisse» sont à découvrir en ligne à l'adresse www.naturalisation-oui.ch. Elle sera notamment marquée, le samedi 28 août 2004, par une manifestation d'envergure nationale au théâtre de la ville d'Olten. Il s'agira, en l'occurrence d'une véritable « Landsgemeinde » à laquelle participeront plusieurs personnalités politiques et des milieux de la culture.

La campagne sera notamment marquée par la présence des secondos et des étrangers de la troisième génération. Elle promet une grande diversité, beaucoup d'esprit et d'imagination. En effet, les événements organisés illustreront l'importance des secondos et des terceros pour la société suisse. Le 26 septembre, il faudra récolter un double oui clair et net aux naturalisations facilitées, pour que toutes celles et tous ceux qui se sentent suisses puissent enfin le devenir!

Comité "ID Suisse"

Co-présidence:

- Ursula Wyss, vice-présidente du PS Suisse, conseillère nationale (BE)
- Claude Janiak, conseiller national (PS/BL)
- Ueli Leuenberger, vice-président des Verts suisses, conseiller national (GE)
- Cécile Bühlmann, présidente du Groupe des Verts à l'Assemblée fédérale, conseillère nationale (LU)
- Paul Rechsteiner, président de l'USS
- Vasco Pedrina, président du SIB, vice-président de l'USS
- Hugo Fasel, président de Travail.Suisse





